

MERCREDI 29 JUILLET 2015 A 14H15
A ARBOIS (39600) 6 AVENUE PASTEUR
SUITE LJ 6 « FABRICANT ET DISTRIBUTEUR DE MEUBLES »

LISTE DES MEUBLES NUMEROTEE

N°	Description
1	Chevet à doucine
2	Deux chaises hautes
3	Trois tables gigogne
4	Placard deux portes superposées
5	Meuble bas en merisier
6	Armoire, chapeau de gendarme, lit
7	Console deux tiroirs en métal et bois
8	Bonnetière
9	Buffet haut cinq tiroirs, deux portes
10	Buffet deux corps, quatre portes, panneaux moulurés
11	Meuble TV quatre portes, style Louis XV
12	Canapé et fauteuil gris
13	Canapé de relaxation et fauteuil
14	Grande table en frêne et verre laqué, pietement en fer forgé
15	Huit chaises
16	Confiturier
17	Fauteuil en cuir rouge pivotant, Elastoform
18	Fauteuil de relaxation en cuir rouge, pivotant, Elastoform
19	Six chaises dossier barrette
20	Grand vaisselier deux corps en chêne
21	Grande table ovale à allonges
22	Fauteuil de relaxation
23	Grande table rectangulaire moderne à allonges
24	Huit chaises piètement métal
25	Salle à manger moderne comprenant une table (non montée), une armoire deux portes vitrées et une enfilade quatre portes deux tiroirs
26	Fauteuil de relaxation
27	Grande table ovale à allonges
28	Six chaises paillées
29	Commode trois tiroirs en chêne, pieds miche
30	Six chaises paillées
31	Grand buffet deux corps, quatre portes et cinq tiroirs ds la partie basse et quatre portes ds la partie supérieure
32	Chambre à coucher en noyer, armoire trois portes, un chevet et un lit
33	Six chaises en hêtre, pieds bois tournés
34	Table ronde et quatre chaises
35	Table moderne à allonges, six chaises et meuble bas de rangement
36	Grande table rectangulaire, travail moderne
37	Huit chaises paillées
38	Une grande table rectangulaire à allonges et six chaises
39	Un grand buffet deux corps cérusé, moderne

N°	Description
40	Une grande table en chêne, buffet bar quatre portes et deux tiroirs, un fauteuil et une chaise ornés d'une croix des Templier*
41	Un meuble TV en chêne, deux portes ornées d'une croix des Templiers
42	Une bonnetière une porte
43	Une commode galbée, ouvrant par deux portes, style Vénitien
44	Un canapé en cuir rouge
45	Un fauteuil en cuir blanc
46	Un confiturier
47	Une enfilade
48	Un fauteuil
49	Un canapé en cuir rouge
50	Un buffet bas
51	Un fauteuil en cuir blanc
52	Une paire de fauteuils, tissus rouge-orange
53	Un fauteuil
54	Un fauteuil de relaxation
55	Un fauteuil
56	Un fauteuil de relaxation
57	Un fauteuil en cuir beige
58	Un canapé et un fauteuil en cuir bordeaux
59	Un canapé en tissu vert
60	Un canapé deux places en fibre
61	Un canapé en cuir beige-marron
62	Un canapé deux places gris
63	Un canapé deux places, tissu rayé rouge-orange
64	Un canapé en cuir
65	Deux tables basses de salon
66	Un canapé en cuir gris
67	Un canapé en cuir rouge
68	Un canapé en cuir rouge
69	Un fauteuil de relaxation
70	Un canapé marron
71	Un fauteuil orange
72	Fauteuil gris-bleu
73	Un canapé trois places et un deux places, rouge
74	Un canapé trois places et un fauteuil de relaxation
75	Un buffet bas
76	Un meuble vigneron
77	Un canapé en cuir rouge
78	Une table basse en verre, moderne
79	Salon en cuir marron
80	Une table basse de salon rectangulaire, en bois et verre
81	Un salon en tissu rouge
82	Un ensemble de fauteuils gris
83	Un fauteuil de relaxation gris
84	Une table basse de salon
85	Une table de salon en bois, forme tonneau
86	Un canapé deux places
87	Un fauteuil en cuir gris
88	Un fauteuil gris
89	Armoire une porte
90	Un grand buffet deux corps avec miroir
91	Une selette tripode

CONDITIONS DE VENTE

La vente a lieu au comptant, plus frais, à l'encan. Les objets ont été exposés. Conséquemment les dires du commissaire-priseur ne comportant aucune garantie, les adjudicataires s'interdisent toute réclamation.

Les articles seront propriété des adjudicataires aussitôt, sans recours contre les requérants ou le commissaire-priseur en cas de vol, incendie, substitution ou détérioration.

En cas de difficulté quelconque, ou s'il y a deux acquéreurs au même prix, l'objet sera remis immédiatement en vente.

Les frais seront de **14,40%** pour les articles soumis à une TVA à 20%.

Les dégâts par enlèvements, appropriation en enlevant, déclouant ou transportant seront supportés par les adjudicataires.

L'adjudicataire des machines, machines-outils et outils, adjugés s'engage par les présentes à les munir de dispositifs de sécurité mettant toute personne se servant des dites machines à l'abri d'un accident du travail conformément à l'article 66C et 66D du livre II du code du travail modifié le 10 juillet 1951 et à la loi du 24 mai 1951-692.

L'enlèvement des articles se fera sous responsabilité de l'adjudicataire à ses risques et périls.

Il s'engage par les présentes à détruire les dites machines dans un délai de quinze jours au cas où ces machines ne seraient pas munies des dispositifs sus visés, libérant le commissaire-priseur soussigné de tout contrôle après vente et prenant l'entière responsabilité de cette obligation à lui imposée par les vendeurs.

S'il existe des véhicules immatriculables, les adjudicataires sont subrogés tant activement que passivement à toutes lois permettant le roulage, notamment en ce qui concerne l'état mécanique et l'état des pneus.

Les adjudicataires devront solliciter une assurance auprès d'une compagnie pour procéder à l'enlèvement du dit véhicule, libérant le commissaire-priseur de tout contrôle au moment de l'enlèvement.